

Procès-verbal de l'assemblée générale
des sociétaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
du 22 mai 2017

Le lundi 22 mai 2017 à 18h00, les sociétaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA) se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Lyon 9^{ème} (69009), au Cinéma Pathé Vaise, 43 rue des Docks, suivant convocation individuelle en date du 30 mars 2017, et invitation qui leur a été faite par avis inséré dans le journal d'annonces légales « Le Tout Lyon » paru le 29 avril 2017.

Il est établi une feuille de présence émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et n'ayant pas encore voté, à laquelle sont annexés les pouvoirs des sociétaires représentés par des mandataires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique MARTINIE, président du conseil d'administration.

M. Bernard MASSON et M. Michel FRACHE (représentant de l'Association Initiative Rhône Alpes) sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Eric GREVET est désigné comme secrétaire de séance.

Le bureau étant ainsi constitué, il est constaté que, sur le total des 340 100 sociétaires possédant 1 044 097 213 parts composant le capital social et assorties d'un droit de vote, dont la liste a été arrêtée le 10 mars 2017, les 48 866 sociétaires présents, représentés ou ayant voté valablement par correspondance ou par télétransmission sur le site internet aménagé à cet effet, possèdent 236 137 967 parts, soit 22,61% du total.

Le quorum de 20% exigé par l'article 36 des statuts pour les assemblées générales ordinaires est donc atteint. Dès lors, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des sociétaires les documents prescrits par la loi :

- Inventaire des éléments actif et passif du patrimoine de la Banque ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) sociaux et consolidés ;
- Le tableau des résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices ;
- Le rapport du conseil d'administration intégrant les éléments sur le contrôle interne et le fonctionnement du conseil d'administration ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- L'attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion ;
- Le texte des résolutions ;
- La liste des mandataires sociaux : indications des autres sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ;
- Le montant global, certifié conforme par les commissaires aux comptes des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérés ;
- Le rapport sur les rémunérations (article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014) ;
- Les éléments relatifs aux augmentations de capital ;
- La liste des sociétaires ;
- Le bilan social.

De même, il indique que les documents prescrits par les dispositions statutaires et réglementaires ont été tenus, pendant les 15 jours ayant précédé la date de réunion de l'assemblée, à la disposition des sociétaires.

En complément des documents tenus à disposition des sociétaires, le rapport annuel (intégrant le rapport de gestion) est en ligne sur le site internet de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Le président souhaite la bienvenue aux sociétaires et souligne l'importance de cette assemblée qui, en dehors de statuer sur les comptes, est aussi un moment de rencontre essentiel avec les sociétaires.

Il commente l'événement que constitue le Centenaire de la loi qui a donné aux Banques Populaires le cadre institutionnel et les moyens d'assumer leur rôle de soutien et de développement de l'économie.

Il rappelle ensuite qu'il y a moins de 6 mois, le 07 décembre 2016 en assemblée générale extraordinaire, les sociétaires de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL à CLERMONT-FERRAND, ceux de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES à GRENOBLE, et ceux de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS ici même, ont donné naissance à une nouvelle banque : la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES.

Le président rappelle le parcours de Monsieur Daniel KARYOTIS, Directeur Général de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, puis présente à l'assemblée les membres du conseil d'administration en leur demandant de venir le rejoindre sur scène.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016.
- Approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2016 et quitus.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ; versement de l'intérêt aux parts.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- Nomination d'un troisième commissaire aux comptes titulaire.
- Détermination du montant global des indemnités compensatrices.
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L 511-71 du code monétaire et financier.
- Etat du capital au 31 décembre 2016.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président invite ensuite Monsieur Daniel KARYOTIS, Directeur Général, à présenter les résultats et activité de l'année 2016 de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Le Directeur Général commence par expliquer que l'année 2016 s'est inscrite dans un contexte économique incertain: un premier semestre encore morose mais de nets signes de reprises à partir de la rentrée et une conjoncture également marquée par une grande incertitude politique (Brexit, élections américaines, élections françaises ...).

Il revient sur le contexte des taux d'intérêts qui restent très bas avec le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE : des taux courts durablement en territoire négatifs, des taux longs inférieurs à 1% et le taux du livret A (0,75%) qui reste élevé dans ce contexte.

En terme de collecte, l'activité fut soutenue en 2016 avec une hausse de 5% dont 4% en ressources monétaires. La collecte en 2016 fut concentrée sur l'épargne contractuelle (+200 millions d'euros) et sur les dépôts à vue (+858 millions d'euro). La banque a connu également une très belle performance en assurance-vie.

La banque a connu un volume record de crédits avec un encours qui a atteint 23 milliard d'euros et notamment une forte hausse de la production de crédits qui a atteint 5,9Mds€ (+11%), dont 2 Mds€ de crédits auprès des entreprises et professionnels (+27%).

Parallèlement, BPAURA a connu un volume très important de renégociations des taux des prêts (2,7Mds€) et de remboursements anticipés (1,7Mds€) sur les crédits habitat.

Le directeur général commente ensuite le compte de résultat consolidé de l'exercice 2016. Il explique que le produit net bancaire est en retrait de 4%. En effet le contexte de taux bas et les forts volumes de renégociations ont pénalisé la marge d'intérêts.

La baisse du PNB est en partie compensée par une bonne maîtrise des frais généraux et un coût du risque particulièrement bas sur la période. Les coûts de fusion comptabilisés en 2016 recensent, pour l'essentiel, les provisions au titre des charges informatiques et du plan de départs volontaires qui se réaliseront en 2017.

Avant frais de fusion, le résultat net consolidé s'affiche à 114M€.

Le directeur général conclut sur la solvabilité en forte hausse de BPAURA, atteignant 16,6% pour un minimum réglementaire de 8%.

Le président remercie Daniel KARYOTIS et invite Monsieur Eric GREVET, secrétaire général, à présenter le rapport de gestion du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale.

Les cinq premières résolutions concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2016, l'affectation du résultat, la fixation de l'intérêt aux parts sociales et le montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Le résultat net comptable portant sur les comptes sociaux de BPAURA s'élève à 62 362 462,39€. Le conseil vous propose le versement d'un intérêt de 1,50%, qui sera mis en paiement à compter du 29 juin 2017.

La sixième résolution a pour objet l'approbation des conventions réglementées autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice 2016, qui sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes dont il vous sera donné lecture tout à l'heure.

Dans les quatre résolutions suivantes, le conseil propose de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Catherine Colin et de Messieurs Lionel Baud, Philippe Chavéron et Dominique Verdiel pour une période statutaire de 6 années.

Dans la onzième résolution, le conseil propose de compléter le collège des commissaires aux comptes en désignant la société Mazars en qualité de troisième commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices.

La douzième résolution a trait à la fixation du montant global des indemnités compensatrices pouvant être allouées au conseil d'administration. Cette consultation intervient en application des dispositions de la loi pour l'Economie Sociale et Solidaire applicable aux sociétés à statut coopératif, et par conséquent aux Banques Populaires, qui ont le statut de société anonyme coopérative.

Cette loi reconnaît la possibilité de payer aux administrateurs de coopératives des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la société. L'assemblée générale détermine chaque année une somme globale au titre de ces indemnités compensatrices, dont la répartition entre ses membres est du ressort du Conseil d'administration. Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de fixer le montant de cette enveloppe globale à 390 000€ pour l'exercice 2017.

La treizième résolution vise à consulter l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L 511-73 du code monétaire et financier, sur l'enveloppe globale des rémunérations versées :

- aux dirigeants effectifs de l'établissement de crédit ;
- aux administrateurs ;
- et à certaines catégories de personnels visées par la loi, à savoir celles dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Ces personnes sont identifiées conformément au Règlement délégué n° 604-2014 de la Commission Européenne du 4 mars 2014. Elles comptent, notamment, les membres de la direction générale, les responsables des fonctions risques, conformité/audit et les membres du personnel exerçant diverses responsabilités ou dont la rémunération le justifie.

L'enveloppe globale qui vous est soumise au titre de 2016 porte sur une population de 142 personnes et prennent en compte les personnes concernées dans les trois Banques Populaires avant la fusion le 07 décembre 2016, puis à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes après fusion. Après revue par le Comité des Rémunérations, cette enveloppe globale s'élève à 11 310 506,63 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La quatorzième résolution vient classiquement constater l'état du capital de la Banque à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit 1 026 629 153,00 euros.

La dernière résolution vient conférer les pouvoirs généraux pour la réalisation des formalités consécutives à cette assemblée

Au terme de son rapport, le conseil d'administration engage les sociétaires à voter en faveur des résolutions qui vous ont été présentées.

Après avoir remercié le Secrétaire général, le président cède la parole aux commissaires aux comptes pour leurs différents rapports.

Monsieur BRUNETAUD, représentant le Cabinet PWC donne lecture du rapport sur les comptes individuels, puis du rapport sur les comptes consolidés.

Puis Monsieur LEGER, représentant le cabinet BDO Rhône Alpes, donne lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Le président remercie les commissaires aux comptes.

Réponses aux questions des sociétaires

Le président précise aux sociétaires présents qu'ils ont la possibilité de faire part de leurs questions et interrogations et que Daniel KARYOTIS et lui-même y répondront.

Des sociétaires ont posé des questions suite à la convocation. Certaines questions traitaient de sujets personnels, d'autres peuvent intéresser tout le monde. Le Président propose de commencer par répondre à celles-ci, en les classant par grands thèmes :

- Rémunération des dirigeants et des preneurs de risques
- Rémunération des parts sociales
- Impact de la fusion sur la tarification
- Digitalisation de la relation bancaire
- Niveau des taux et impact pour la BPAURA
- Mode de nomination des administrateurs

Puis des réponses sont apportées aux questions posées par les sociétaires dans la salle. Elles portent sur le coût de la fusion et son bénéfice pour les sociétaires, le mécanisme de plafonnement de la rémunération des parts sociales, sur le financement par NATIXIS d'entreprises israéliennes intervenant sur les Territoires Occupés, les horaires d'ouverture de certaines agences pour les opérations courantes, enfin, sur la posture de conseil des collaborateurs en contact avec la clientèle.

Le président conclut cette séquence en remerciant les sociétaires pour l'intérêt porté à l'actualité et à la marche de la Banque.

Il passe ensuite au vote des résolutions en informant l'assemblée sur la manière dont cela va se dérouler : le Secrétaire Général lira le texte de la résolution qui s'affichera sur l'écran et il indiquera avant chaque vote les résultats déjà enregistrés avec les votes par correspondance, les e-votes et les pouvoirs.

Le président mettra ensuite la résolution aux voix. Il rappelle qu'une abstention équivaut à un vote « contre ».

Le décompte définitif des votes sera indiqué dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Vote des résolutions

Première résolution (approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Votes pour : 234 357 126 voix

Votes contre/abstentions : 1 761 499 voix

La résolution est adoptée par 234 357 126 voix, soit 99,25%

Deuxième résolution (Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

Votes pour : 233 731 258 voix

Votes contre/abstentions : 2 387 367 voix

La résolution est adoptée par 233 731 258 voix, soit 98,99%.

Troisième résolution (affectation du bénéfice, fixation de l'intérêt aux parts)

L'Assemblée Générale constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2016 s'élève à 62 362 462,39€.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 18 877 458,28€ et d'une reprise sur la prime de fusion de 68 843 510,38€, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à 150 083 431,05€.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Réserve légale	68 843 510,38 €
Intérêts aux parts sociales au taux de 1,50%	14 354 053,28 €
Report à nouveau	66 885 867,39 €
<hr/>	
Total	150 083 431,05 €

L'intérêt aux parts est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France. La mise en paiement des intérêts sera effectuée en numéraire à compter du 29 juin 2017.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercices	Montant total des intérêts distribués aux parts et des revenus distribués au titre des CCI	Revenus distribués au titre des CCI (non éligibles à la réfaction de 40%)	Montants versés aux parts éligibles à la réfaction de 40%	Montants versés aux parts non éligibles à la réfaction de 40%
2013	9 809 270,51 €	15 745 152,00 €	7 681 651,86 €	2 127 618,65 €
2014	8 144 715,92 €	Néant	6 306 557,33 €	1 838 158,59 €
2015	8 147 724,23 €	Néant	6 258 740,13 €	1 888 984,10 €

(données historiques de BPA, banque absorbante)

Votes pour : 233 185 627 voix
 Votes contre/abstentions : 2 932 998 voix

La résolution est adoptée par 233 185 627 voix, soit 98,76%.

Quatrième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

Votes pour : 234 145 388 voix
 Votes contre/abstentions : 1 973 237 voix

La résolution est adoptée par 234 145 388, soit 99,16%.

Cinquième résolution (Charges non déductibles)

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à hauteur de 120 394,91€, entraînant une imposition supplémentaire de 41 451,97€.

Votes pour : 233 841 103 voix
 Votes contre/abstentions : 2 277 522 voix

La résolution est adoptée par 233 841 103 voix, soit 99,04%.

Sixième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce prend acte des termes de ce rapport.

Votes pour : 234 167 690 voix
Votes contre/abstentions : 1 950 935 voix

La résolution est adoptée par 234 167 690 voix, soit 99,17%.

Septième résolution (Mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Lionel BAUD vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Votes pour : 232 081 067 voix
Votes contre/abstention : 4 037 558 voix

La résolution est adoptée par 232 081 067 voix, soit 98,29%.

Huitième résolution (Mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique VERDIEL vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Votes pour : 231 983 942 voix
Votes contre/abstentions : 4 134 683 voix

La résolution est adoptée par 231 983 942 voix, soit 98,25%.

Neuvième résolution (mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe CHARVERON vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Votes pour : 232 018 702 voix

Votes contre/abstentions : 4 099 923 voix

La résolution est adoptée par 232 018 702 voix, soit 98,26%.

Dixième résolution (mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Catherine COLIN vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Votes pour : 232 274 691 voix

Votes contre/abstentions : 3 843 934 voix

La résolution est adoptée par 232 274 691 voix, soit 98,37%.

Onzième résolution (nomination d'un troisième commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, décide de nommer la société Mazars en tant que commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Votes pour : 232 480 929 voix

Votes contre/abstentions : 3 637 696 voix

La résolution est adoptée par 232 480 929 voix, soit 98,46%.

Douzième résolution (fixation des indemnités de présence des membres du conseil, en ce compris le président et les vice-présidents du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947, de fixer le montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'exercice de leurs fonctions allouées aux Administrateurs à la somme de 390 000 euros pour l'année 2017.

Votes pour : 227 661 635 voix

Votes contre/abstentions : 8 456 990 voix

La résolution est adoptée par 227 661 635 voix, soit 96,42%.

Treizième résolution (consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du CMF durant l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 aux catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 11 310 506,63 euros.

Votes pour : 228 975 408 voix
Votes contre/abstentions : 7 143 217 voix

La résolution est adoptée par 228 975 408 voix, soit 96,97%.

Quatorzième résolution (capital au 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, constate qu'au 31 décembre 2016, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 1 026 629 153,00 euros, qu'il s'élevait à 479 467 952,00 euros au 31 décembre 2015 et qu'en conséquence, il s'est accru de 547 161 201,00 euros au cours de l'exercice 2016.

Votes pour : 234 500 258 voix
Votes contre/abstentions : 1 618 367 voix

La résolution est adoptée par 234 500 258 voix, soit 99,31%.

Quinzième résolution (Pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Votes pour : 233 774 840 voix
Votes contre/abstentions : 2 343 785 voix

La résolution est adoptée par 233 774 840 voix, soit 99,01%.

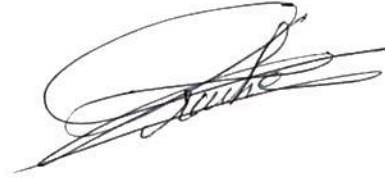
Le président remercie tous les acteurs du fonctionnement de la banque, les collaborateurs pour l'enthousiasme et le professionnalisme dont ils font preuve au quotidien, les membres du Comité de Direction Générale, les administrateurs, nos partenaires des Sociétés de Caution Mutuelle, de l'Acef et de la Casden Banque Populaire et les sociétaires de la confiance qu'ils accordent au conseil d'administration.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, il prononce la clôture et invite les sociétaires au cocktail qui suit afin de pouvoir continuer à échanger.

Dominique MARTINIE, président



**Association Initiative Rhône Pluriel
représenté par Michel FRACHE,
scrutateur**



Bernard MASSON, scrutateur



Eric GREVET, secrétaire

